

CATEGORIE

☐ A

☐ B

☐ C



**DEMANDE DE REVISION DE
L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

Références :

- Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Loi n°83-634 du 13 juillet 1984 portant droits et obligations des fonctionnaires
- Décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux
- Décret n°2017-63 du 23 janvier 2017 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle de certains fonctionnaires territoriaux

Rappel :

L'agent qui ne serait pas en accord avec les éléments mentionnés dans le compte-rendu de l'entretien professionnel a la possibilité, sous certains délais, de faire un recours et de demander la modification de son entretien professionnel. La procédure de révision propre de l'entretien professionnel n'exclut pas les voies de recours gracieux et contentieux de droit commun et n'est pas un préalable obligatoire.

COLLECTIVITE :

AGENT

NOM PATRONYMIQUE :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... à

ADRESSE POSTALE :

SITUATION ACTUELLE

CATEGORIE

☐ A

☐ B

☐ C

DATE NOMINATION STAGIAIRE

GRADE

ECHELON

INDICE BRUT – INDICE MAJORE

RELIQUAT D'ANCIENNETE

DEMANDE DE REVISION ENTRETEN PROFESSIONNEL

Visa de l'Autorité Territoriale :

Fait à :

Le :/...../.....

Signature

PIECES A FOURNIR

- ☐ COURRIER DEMANDE DE L'AGENT (PARTIE A REVISER, POINTS A MODIFIER)
- ☐ FICHE DE POSTE
- ☐ PAGE 5 DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL
- ☐ COPIE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL A REVISER
- ☐ COPIE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL N-1 ET FICHE DE POSTE

A DEFAUT DE TRANSMISSION DE L'ENSEMBLE DES
PIECES OU EN CAS D'ENVOI DES ELEMENTS APRES LA
DATE LIMITE, LE DOSSIER NE POURRA ETRE
PRESENTE EN SEANCE

CADRE RESERVE AU CENTRE DE GESTION

Avis de la Commission Administrative Paritaire – SEANCE DU/...../.....

☐ AVIS FAVORABLE

☐ AVIS DEFAVORABLE